



**ASSEMBLEE GENERALE DU MERCREDI 20 Mars 2024**

**à 9h30**

**CHÉOPS 87**

**55 rue de l'ancienne école normale d'instituteurs-  
87000 LIMOGES**

## ***Préambule aux Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire 2024***

Dans la convention d'objectifs et de moyens signée entre le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique et l'APAHF, il est précisé « qu'il peut être accordé, chaque année, sous réserve de nécessité de service, aux agents du MINEFI, une journée d'autorisation d'absence, pour leur permettre de participer à l'assemblée générale de l'association ou à la journée d'étude » (Article 4 – Point 2). En 2024, le MINEFI n'a pas accordé cette autorisation d'absence pour les Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire.

Comme cela avait été évoqué lors de l'Assemblée Générale de 2023, le Conseil d'Administration a décidé de délocaliser les Assemblées Générales 2024 en province. En 2024, année des jeux olympiques,, les budgets hébergement et restauration sont en très forte augmentation sur Paris. Cette décision permet de répondre à un second objectif : démontrer que l'APAHF n'est pas une association uniquement parisienne.

Pour des raisons techniques, l'amphithéâtre dans lequel étaient susceptibles de se tenir les assemblées générales, en fonction du nombre de participants, ne permettait pas la retranscription à distance par vélotypie. Il a donc été décidé de ne pas y faire appel.

Deux anciens Présidents, aujourd'hui retraités, sont présents à cette journée, Georges COURCHINOX et Marie-France MARINGE-MOREL. Le constat est unanime : les difficultés des collègues en situation de handicap, actifs et retraités, sont toujours importantes et nécessitent une présence permanente de l'APAHF.

## ***PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 20 Mars 2024***

### **Vérification du quorum, décompte des présents et des pouvoirs**

Il a été procédé, sur la feuille d'émargement de l'assemblée générale extraordinaire,

au comptage des présents et des pouvoirs attribués.

La feuille de présence et le décompte des pouvoirs validés figure en Annexe 1 à ce procès-verbal.

Ayant constaté que pour valablement se tenir cette assemblée devait

*être composée d'un nombre d'adhérents présents ou représentés réunissant un nombre de voix égal au moins à deux fois le nombre des administrateurs, plus une (soit un minimum de 43 personnes présentes ou représentées (article 15 des statuts associatifs en vigueur)).*

Le décompte fait état de :

- 23 participants présents
- 7 participants en visioconférence
- 14 pouvoirs

**Soit 44 personnes présentes ou représentées**

Il a été procédé à l'ouverture de l'assemblée générale extraordinaire.

## **Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 9h45**

### **Modifications statutaires proposées :**

Ajout d'un article à caractère temporaire s'appliquant une seule fois pour l'exercice 2024 et devant être supprimé lors de l'AGEO suivante.

**article 9bis : Prorogation exceptionnelle d'un an des échéances de renouvellement des tiers sortant au Conseil d'Administration**

La proposition de rédaction est la suivante :

#### **RÉDACTION**

La Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) liant l'association au ministères économique et financier a été renouvelée le 8 novembre 2023 pour la période 2023-2025, avec un décalage d'une année (caractère pluriannuel 2023-2025 au lieu de 2022-2024). Elle est dorénavant signée par la Sous-direction des Ressources Humaines ministérielles (SRH1).

En raison de la nécessité de disposer d'un bureau stable sur la durée des exercices de cette nouvelle COM, les mandats de l'ensemble des administrateurs de l'association sont exceptionnellement prorogés d'un an.

Ainsi, le tiers (1/3) des administrateurs :

- élus en 2021 et sortant en 2024 (celui du bureau actuel), seront sortants en 2025,
- élus en 2022 et sortant en 2025, seront sortants en 2026,
- élus en 2023 et sortant en 2026, seront sortants en 2027.

Une fois les nouvelles échéances prise en compte au cours de l'assemblée générale extraordinaire 2024, cet article deviendra automatiquement obsolète, sa rédaction devant disparaître lors de l'assemblée générale extraordinaire 2025.

Votants	Votes « pour »	Votes « contre »	Abstentions	Sort de la mesure
44 voix	44	0	0	Modification adoptée à l'unanimité.

La proposition de modification de statuts approuvée sera immédiatement appliquée dans les statuts en vigueur de l'association de façon à être mise en ligne au plus tôt sur le site Web de l'association.

Cette modification statutaire sera également communiquée aux autorités compétentes, compteasso.service-public.fr, Préfecture de Police de Paris et JO Associations pour les mises à jour à caractère obligatoire.

La séance de l'Assemblée Générale Extraordinaire a été levée à 9H57 pour laisser place à l'Assemblée Générale Ordinaire.

\*\*\*

## **PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 Mars 2024**

### **Constatation du quorum nécessaire pour se réunir**

Il avait déjà été procédé, sur la feuille d'émargement de l'assemblée générale extraordinaire, au comptage des présents et des pouvoirs attribués. Ce sont ces décomptes qui seront également utilisés pour l'Assemblée Générale Ordinaire. Il est rappelé que la feuille de présence et le décompte des pouvoirs validés figure en Annexe 1 à ce procès-verbal.

Ayant constaté qu'il n'était pas nécessaire qu'un quorum ait été établi pour cette assemblée générale (en ce sens article 14 des statuts en vigueur), il est procédé à quelques rappels :

*Seuls participent aux votes les membres actifs et les membres associés à jour de leur cotisation au 31 décembre de l'année qui précède la tenue de l'Assemblée Générale (article 14 encore).*

*le vote par procuration est admis, considérant toutefois que le nombre total des mandats pouvant être détenus par un membre est limité à trois (article 14 encore).*

Il convenait dès lors de s'assurer que toutes celles et ceux qui participeraient aux votes s'étaient bien acquittés de la cotisation associative avant le 31 décembre

2023 et que les mandats détenus avaient bien été confiés par des adhérents eux-mêmes à jour de la cotisation 2023.

Ces vérifications effectuées, il a été rappelé que

*toutes les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire sont votées à main levée, à l'exception de l'élection des administrateurs qui a lieu à bulletin secret, à la majorité absolue des membres présents ou représentés (article 14 encore).*

et qu'il en sera ainsi pour les votes à exprimer, dès lors que

*Le vote à bulletin secret peut être demandé par un seul membre actif ou associé de l'Assemblée (article 14 toujours).*

mais ne l'avait pas été.

### **Décompte des présents et des pouvoirs**

Le décompte fait état de :

- 23 participants présents
- 7 participants en visioconférence
- 14 pouvoirs

**Soit 44 personnes présentes ou représentées**

### **Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire**

Il a alors été immédiatement procédé à la présentation des différents éléments communiqués aux adhérents, avant l'ouverture de cette Assemblée Générale Ordinaire,

### **Présentation du rapport moral 2023 et vote**

La présentation du rapport moral a été effectuée par Jean-Georges MERMET.

On constate une stabilité des adhésions en 2023.

L'objectif évoqué depuis plusieurs années de 1 000 adhérents, une dizaine d'adhérents par département, reste d'actualité. Il donnerait à l'APAHF une meilleure assise financière (35 000 €) et permettrait d'améliorer la représentativité de l'association vis à vis du ministère. Les délégués présents sont favorables à cet objectif.

Afin de mieux répondre aux besoins d'échanges, d'information et de formation des délégués, une seconde Journée des délégués pourra être proposée dès 2024. Elle se tiendra au moment de la Journée Annuelle d'Études (JAE) ou durant la Semaine Européenne de l'Emploi de s Personnes en situation de Handicap (SEEPH).

En l'absence d'abstention et de votre contre, le rapport moral est adopté à l'unanimité.

### **Présentation du rapport d'activité 2023 et vote**

La présentation du rapport d'activité a été effectuée par Sabine TITAUD et Catherine LE DU.

Il est rappelé l'importance de l'envoi des documents (AG, JAE, journaux, lettres d'information par courrier à toutes les personnes qui ne sont pas en capacité d'utiliser les moyens informatiques et à toutes celles qui le souhaitent.

Les délégués peuvent mettre en place localement des partenariats avec des associations dans les départements. Lors d'actions locales, le Conseil d'Administration, le bureau ou les délégués d'autres départements peuvent venir en appui.

Pour un meilleur accueil des nouveaux délégués, il pourrait être mis en place un kit de bienvenue (clé USB, tee-shirts, affiches, etc.). Pour la production de ces objets, on pourra se rapprocher d'ESAT et de la MASFIP.

En l'absence d'abstention et de votre contre, le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

### **Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes**

Jean-Georges MERMET résume le rapport de Monsieur Gad HAZOUT, expert comptable du cabinet GH CONSULTING , intervenant en tant que Commissaire aux Comptes.

En l'absence d'abstention et de votre contre, le rapport du Commissaire aux comptes est adopté à l'unanimité.

### **Nomination du Commissaire aux Comptes**

Jean-Georges MERMET propose de nommer Monsieur Gad HAZOUT en tant que commissaire aux Comptes de l'association pour une durée de six ans, renouvelable par tacite reconduction. Ce contrat peut être dénoncé avec un préavis d'un mois, transmis par lettre recommandée.

En l'absence d'abstention et de votre contre, Monsieur Gad HAZOUT est nommé Commissaire aux Comptes pour une durée de six ans, renouvelable par tacite reconduction.

### **Présentation du rapport financier 2023 et vote**

Thierry PREVOSTEL a donné lecture du rapport financier.

En l'absence d'abstention et de votre contre, le rapport financier est adopté à l'unanimité.

A l'issue de la lecture du rapport financier, Audrey COURET-TOPAL propose de fidéliser les adhésions par le biais de prélèvement automatique, avec tacite reconduction. Ce mécanisme demanderait la mise en place d'autorisations de prélèvement.

### **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023**

La lecture de la plaquette synthétique des comptes de l'exercice clos au 31/12/2023 fournie par l'expert comptable, fait ressortir un résultat courant avant impôts de **- 3 237,33 €**, étiqueté déficit de l'exercice 2023.

En l'absence d'abstention et de votre contre, les comptes de l'exercice clos au 31/12/2023 sont adoptés à l'unanimité.

### **Proposition d'affectation du résultat 2023**

Lecture a été faite de la proposition d'affectation du résultat 2023.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit de 3 237 € en report à nouveau (compte 110).

En l'absence d'abstention et de votre contre, la proposition d'affectation du résultat de - 3 237,33 € en report à nouveau (compte 110) est adoptée à l'unanimité.

### **Présentation du budget prévisionnel 2024 et vote**

Thierry PREVOSTEL et Thibaut LANGLOIS donnent lecture du budget prévisionnel 2024.

Morgane DE CARO, Directrice de la Mutuelle de l'INSEE, présente pour la première fois à l'Assemblée Générale de l'APAHF, propose qu'un partenariat soit signé entre les deux structures. Dans ce partenariat, l'INSEE versera une subvention à l'APAHF. Le montant de celle-ci n'est pas connue à ce jour. Il permettra une augmentation des recettes. Une réunion est programmée au mois d'avril.

Thibaut LANGLOIS annonce sa démission du poste de Trésorier Adjoint.

Le recueil des votes exprimés a été le suivant, compte tenu de l'application des pouvoirs :

Votants	Votes « pour »	Votes « contre »	Abstentions	Budget prévisionnel 2024
44 voix	36	0	8	Adoption du budget prévisionnel 2024

### **Proposition de donner Quitus au Trésorier**

La proposition de Jean-Georges MERMET de donner Quitus au Trésorier pour sa gestion 2023 est soumise au vote.

En l'absence d'abstention et de votre contre, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité Quitus au Trésorier.

### **Présentation du projet associatif 2024 et vote**

Jean-Georges MERMET et Catherine LE DU donnent lecture du projet associatif 2024

En l'absence d'abstention et de votre contre, le projet associatif est adopté à l'unanimité.

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire à 16H57.

A Limoges le 20 mars 2024 :



Le président

Jean Georges MERMET

La secrétaire générale

Sabine TITAUD

La secrétaire générale adjointe

Catherine LE DU

**CLÔTURE DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU 20 Mars 2024**

## PROCÈS VERBAL DE LA DÉCISION COMPLÉMENTAIRE A L' AG 2024

L'élection définitive des administratrices cooptées par le Conseil d'Administration du 7 juin 2023 a été omise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024.

Le Conseil d'Administration, réuni à Limoges le 20 mars 2024 a autorisé la sollicitation par voie de messagerie des participants à l'Assemblée Générale 2024 afin de valider cette élection.

Jean-Georges MERMET a sollicité ce vote par messagerie le 26 mars 2024.

L'Assemblée Générale a ratifié l'élection de Sylvie BARBE, Carine CHAMPAGNE et Cécile COURSET-GABIANE par 33 voies chacune sur les 33 voies exprimées (tableau joint).

A Paris, le 28 mars 2024,



Le président

Jean Georges MERMET

La secrétaire générale

Sabine TITAUD

La secrétaire générale adjointe

Catherine LE DU



<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Pouvoirs</b>	<b>Voix</b>	<b>Sylvie BARBE</b>	<b>Carine CHAMPAGNE</b>	<b>Cécile COURSET- GABIANE</b>
ALESSE	Félix	0	1			
BARBIER	Estelle	0	0			
BOUSSARD	Christine	0	1	1	1	1
CALIF	Jean-Claude	2	3			
CATARINO	Christophe	0	1	1	1	1
CHAMAYOU	Claire	0	1			
CHAMPAGNE	Carine	0	1	1	1	1
COSTES	Regine	0	1	1	1	1
COSTES	Sylvie	0	1	1	1	1
COURCHINOUX	Georges	0	1			
COURET-TOPAL	Audrey	0	1	1	1	1
COURSET-GABIANE	Cécile	1	2	2	2	2
DAUPHIN	Jones	2	3	3	3	3
DEBIARD	Anne	0	1			
DRAN	Nicolas	0	0	0	0	0
DUCHOCHOIS	Corinne	0	1			
GOULAMHOUSSEN	Moumtaze	0	1			
HUMBERT	Sébastien	3	4	4	4	4
ISMAEL	Pascale	0	0			
LANGLOIS	Thibaut	2	3	3	3	3
LE DU	Catherine	1	2	2	2	2
MALOUDA	Lydia	0	1			
MARINGE-MOREL	Marie-France	0	1			
MERMET	Jean-Georges	1	2	2	2	2
MORCEAU	Bruno	0	1	1	1	1
PERRICHON	Philippe	0	1	1	1	1
PREVOSTEL	Thierry	0	1	1	1	1
ROLLAND	Pascale	0	1	1	1	1
ROY	Michèle	0	1	1	1	1
THIVRIER	Cécile	0	0	0	0	0
TITAUD	Sabine	3	4	4	4	4
YTHIER	Chantal	0	1	1	1	1
ZANNINI	Frédéric	0	1	1	1	1
<b>TOTAL</b>			<b>44</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>33</b>